

« Je n'y ai pas droit »
71 rue Liotard
1203 Genève
jenyaipasdroit@gmail.com



C 3965

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 25-26-27. 11. 2020
Président	X Députés (100)
Correspondance GC	X Bureau X
Secrétariat	Chefs de groupe X
Commission:	
Objet:	
Copie à:	

Grand Conseil
Monsieur François Lefort
Président du Grand Conseil
Case Postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 18 novembre 2020

Objet : « Je n'y ai pas droit » - Covid-Culture, cela concerne aussi les artistes* visuels ·x· les !

Artiste*: Toute personne qui a une activité professionnelle dans le domaine de l'art contemporain (artistes visuels.x.les, performeurs.x.euses, curateurs.x.trices indépendants.x.les, critiques, chercheurs.x.euses, etc.)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous aimerions que cette lettre soit lue lors de la prochaine session du mercredi 25 novembre, jeudi 26 novembre, vendredi 27 novembre et nous vous remercions de faire tout votre possible pour appuyer notre initiative et les propositions avancées pour le domaine des arts visuels.

Pour votre information, cette même lettre a été adressée en date du 10 novembre 2020 à la Présidence et l'ensemble des Conseillères et Conseillers d'État. A ce jour, elle a été signée par 552 personnes via la plateforme internet change.org.

« Je n'y ai pas droit » voilà ce que disent les artistes* visuels depuis le début des mesures d'aides financières Covid-Culture. C'est un fait : que ce soit par la voix de ceux qui ont entrepris de nombreuses démarches ou par la voix de ceux qui se sont résignés, les artistes* actifs-x-ves à Genève ont découvert avec consternation que les aides mises en place pour la culture s'adressent exclusivement aux personnes ayant un statut d'indépendant ou de salarié. Les critères imposés par la Confédération ne sont donc pas adaptés à la situation particulière des artistes* et à leur absence de statut.

En temps ordinaire, et ce malgré de solides formations professionnalisantes dans les Hautes Écoles, les artistes* vivent d'ores et déjà des situations d'extrême fragilité financière. Les conséquences du contexte extraordinaire de la crise épidémique s'avèrent donc logiquement redoutables, mettant durablement en péril leur activité artistique.

Si rien n'est entrepris de manière urgente afin de remédier au manque d'attention et de soutien concernant les artistes* depuis le début de la pandémie, nous craignons que ceux et celles-ci ne se retrouvent dans des situations inextricables, o. ils-elles devront quitter leur ateliers, faute de pouvoir en assumer les charges et cesser leur activité faute de lieu où travailler.

La fermeture des lieux culturels entraîne une diminution drastique des opportunités d'exposer, les possibilités d'obtenir des financements alloués à la production d'expositions s'amenuisent, tandis que les annulations et reports des vernissages et rencontres publiques s'enchaînent. Les artistes perdent ainsi également de nombreuses occasions de socialiser par le biais de ces événements ponctuant habituellement le calendrier de l'art contemporain. Tout cela entraîne une baisse brutale de la visibilité ainsi que des possibilités de donner existence à leur travail. La combinaison de ces différents facteurs produit un tel effet « boule de neige », que le risque d'une asphyxie culturelle à moyen et long terme est bien réel.

Il est indispensable que la classe politique se mobilise sans délai pour mettre en place une série de mesures se basant sur d'autres règles d'attribution que celles édictées par la Confédération. Ces mesures, menées conjointement, doivent viser à couvrir le plus largement les différentes typologies de travail et de situations personnelles des artistes*.

Nous demandons à l'Office Cantonal de la Culture et du Sport de s'engager afin que l'argent débloqué dans le cadre de Covid-Culture bénéficie également aux artistes* visuels en créant les dispositifs techniques et juridiques adéquats pour sa redistribution.

Nous considérons quatre axes nécessaires à mettre en place :

1. Une **campagne intensive d'achat d'œuvres** d'artistes* actifs à Genève par le Fonds Cantonal d'Art Contemporain.
2. Une **allocation d'urgence** sans contrepartie aux artistes* en grande précarité : l'attribution d'une somme forfaitaire (du même type que le montant décidé pour les fonds de solidarité) pour les personnes qui en formuleraient la demande sommairement justifiée.
3. Une **aide au maintien de la production artistique** : participation au loyer des ateliers, aide à la production sans contrepartie d'avoir une exposition à la clé, aide à la recherche.
4. Une **accélération du traitement des demandes** : les artistes* répondant aux critères de l'aide Covid-Culture, ayant déposé une demande de compensation au printemps dernier, attendent toujours une réponse. Nous demandons que soit considérée l'urgence de la situation et que le traitement des demandes soit accéléré.

De plus, il est primordial que les institutions trouvent les moyens d'associer les principales et principaux intéressé-e-s, les artistes*, à l'élaboration des dispositifs les impactant ainsi qu'aux décisions les concernant, ceux-celles-ci étant les meilleur-e-s spécialistes de leur condition.

En espérant que vous serez sensibles à notre initiative, veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à nos salutations les plus respectueuses.

Pour « Je n'y ai pas droit »

Delphine Reist

Pascale Favre

Alexandra Nurock

Thomas Schunke

Peter Stoffel

Carole Rigaut

Les annexes sont consultables auprès du SGGC.